Fédération Départementale des AFP de Savoie

Fédération Départementale des AFP 73

Ordre du jour :

- TOUR DE TABLE
- 1. Actions de la FDAFP73 :
  - Journée de formation du printemps
  - Rencontres Annuelles de la FDAFP73
  - Groupe de travail sur la gestion forestière dans le périmètre d'une AFP
  - Numérisation des contours d'AFP
- 2. Fonctionnement Institutionnel :
  - Organisation de l'Assemblée générale
  - Budget prévisionnel
- 3. Lettre de la FDAFP73
- 4. Questions diverses : CDESI, Dépliant patous

☒ Monique BASSI-LEGER – AFP de Celliers (Pdte)
☒ Gilles VIVET – AFP de Montfort (Vice Pdt)
☒ Michel BUFFARD – AFP de St Julien (Trésorier)
☒ Daniel THEVENON – AFP de Fontaine Bourreau
☐Suzanne CUGNOLO – AFP des Bourguignons (Excusée)
☒ André BLANC-GONNET (AFP du Cormet)
☐ Georges AJOUX –AFP des Hauts d'Ugine (Excusé)
☐ Jacqueline SCHENKL –maire de Montendry (Excusée)
☐ Annick CRESSENS Maire de Beaufort (Excusée)
☐ Albert TOURT – Pdt de la SEA (Excusé)
☐ Cédric LABORET – CASMB
☐ Cendrine LAPLANCHE- DDT (Excusée)
☒ Jérôme DUPRAZ- CD
☒ Audrey ROY (SEA73)
☒ Sébastien MAILLAND-ROSSET (SEA73)

Tour de table/actualités

Pense pas bête :

- Daniel THEVENON : dépose ancienne ligne EDF sur un territoire AFP. Essayer d'obtenir le maximum. Année difficile : occupation de la ferme communale pas solutionnée. Déjà 2000 € de frais d'avocat engagés (échange de courriers).
- Monique BASSI-LEGER (AFP de Celliers) : départs à la retraite d'éleveurs. Un jeune couple arrive avec des chèvres laitières à la place de Carole GRATTE. Les autres départs à venir : Fernand NANTET, (VL Beaufort), Fernand LEGER (GP ovins), Paul GUILLARD (brebis laitière dans 2 ans) → souhait d'engager une réflexion globale. Toujours des problèmes d'entretien avec des propriétaires mécontent lors de l'Assemblée Générale de l'automne. Souhait de rester à la tête de l'AFP à ce moment charnière.
- Michel BUFFARD (AFP de St Julien) : 10 conventions réalisées et 10 conventions restants à réaliser. Pb avec CEN pour la remise en état des pelouses. Devis en attente de la SEA pour établir les contrats de location. Pas d'assemblée générale depuis 2016. (liste des propriétaires) -> liste qui peut être fournie.
- Gilles VIVET (AFP de Montfort) : deux personnes travaillent aux côtés du président (liste de parcelles et entreprises). Programme de reconquête pastorale validé au mois de mars par le Copil. Elagage 40 m de chaque côté de la ligne de haute tension → remise en prairie. Contact avec RTE pour élaborer une convention et l'engagement pendant 10 ans que cela reste en herbe. Env. 12000 € de travaux sur fond propre (muret, bosses,….à nettoyer sur fond propre pour aller vers la mécanisation).

Depuis le mois de septembre, suite au PLU, des terres redevenues agricoles peuvent être à nouveau intégrée dans le périmètre de l'AFP.
Convention précaire pour installer un apiculteur pour faire de la transhumance.

- André BLANC GONNET (AFP du Cormet) : contact par la commune de Seez pour un agrandissement (S LACOUR / Eric SADOUX). En attente du retour de la commune. Avec pourquoi pas une réflexion sur les 5 lacs (Bourg St Maurice).

Eleveur de moutons qui cherche un alpage. Projet de travaux (piste, retenue collinaire). AG au mois de décembre (env. 40 personnes).

- J DUPRAZ : travail à réaliser pour clarifier la situation entre les AFP mandataires (uniquement) et les AFP gestionnaires de territoires (location). Une 10aine de dossiers savoyards sur la mesure CSMB.
- Audrey ROY (SEA) : diag Villarodin Bourget
- SMR : projet de création d'une AFP à Avrieux,

Programme d'actions 2019 : axe 3 / Apporter une aide concrète et efficace aux AFP.

Formation de la FDAFP73

Date au printemps :15, 17 23, 24 mai

Lieu : Albertville ou entrée de la Maurienne (Domaine de Barrouchat?).

Pour mémoire : choix de faire revenir Marc POLGE (ASA Info)

Propositions : Interroger les AFP quelque temps auparavant sur les questions que les AFP souhaiteraient voir traitées? Les compiler et les transmettre à l'intervenant.
Ouverture à d'autres départements?

Décisions : les membres du CA :

- Valident 4 dates potentielles avec un lieu plus en proximité avec les AFP participantes (Albertville ou entrée de la Maurienne).
- Veulent repréciser au moment de l'invitation les thèmes abordés lors de la session précédente pour éviter les redondances.
- Valident l'ouverture gratuite à d'autres département (01 ou 74) en gardant la priorité pour les AFP savoyardes dans la limite de 20 participants au total.
- Souhaitent profiter de ce temps de rencontre pour organiser l'après midi faire un bilan de la collaboration avec le Syndicat de la Propriété Privée Rurale.

Rencontres annuelles de la FDAFP73

Lieu : Villarodin Bourget

Date : 7-12 octobre 2019 (mercredi ou jeudi)

Thématique à traiter : la prédation? présentation statistiques / analyses / témoignages regards croisés / débat motion.

Sollicitation des AFP de l'Ain pour participer à nos rencontres.

Décisions : les membres du CA :

- Proposent l'organisation des rencontres à Villarodin Bourget la semaine du 7 au 12 octobre 2019 à valider avec la président de l'AFP (Maryline DUVAL).
- Souhaitent aborder la thématique de la prédation avec 3 temps :

1. Présentation par la SEA de la situation de la prédation (statistiques suites travaux AURA et CD73)
2. Témoignages
3. Etablissement d'une motion

Actions de la FDAFP73:

Mise à niveau des connaissances sur nos AFP du Département

① **Base de donnée partagée**: information de bases issues de la création des AFP / extension des AFP : date de création, n° AP en vigueur, extension, nombre de parcelles concernées, liste des parcelles concernées, périmètre géoréférencé,…→ partenariat avec la DDT

→ Un BD sous la forme de tableur rassemblant les données froides de la plupart des AFP réalisé. Les AP numérisés.

→ Des numérisations en cours : AFP St Julien Montdenis,

Décisions : les membres du CA :

- Valident une liste d'ordre de numérisation des périmètres des AFP
- Décident d'un échange avec la DDT concernant ce dossier qu'ils souhaitent voir avancer si possible à un rythme plus soutenu.

Nom de l'AFP	Adresse du siège social	Statut *(autorisée, libre, constituée d'office)*	N° SIRET	Numérisation et ordre de numérisation
AFP des Saloirdes	Mairie, 73220 AITON	Autorisée	297301616 00019	
AFP des Cols de Bornette et du Golet	Mairie Bellecombe en Bauge	Autorisée	200 034 627 000 14	7
AFP du Cormet de Roselend	Mairie de Beaufort	Autorisée	###############	
AFP de Celliers	Mairie annexe de Cellier	Autorisée	297,301,715,00019	2
AFP de Cevins	Mairie de Cevins	Autorisée	297,300931,00013	
AFP de Landard	Mairie de Chanaz	Autorisée	297,301,699,00015	
AFP de Cruet-Masdoux	Mairie de Cruet	Autorisée	297,301,681,00013	
AFP Les Câbles d'Hermillon	Mairie d'Hermillon 564 rte de la cascade	Autorisée	297,301,459,00014	
AFP de la Côte d'Aime	Mairie de Côte d'Aime	Autorisée	200,041,580,000,16	
AFP de Naves	Mairie de La Léchère	Autorisée	297,301,343,00010	
AFP des Alpages du Chatel	Mairie de le Châtel	Autorisée	200,036,960,00017	
AFP de l'Adret et des Blaches	Mairie le Pontet	Autorisée	297,301,707,00016	
AFP du Replat	Mairie le Pontet	Autorisée	297,301,335,00016	
AFP du Lavoir	Mairie de Modane	Autorisée	297,301,509,00016	
AFP du Seuil et d'Arrondaz	Mairie de Modane	Autorisée	297,301,525,00012	
AFP Modane Périphérie	Mairie de Modane	Autorisée	297,301,632,00016	
AFP de Montendry	Mairie de Montendry	Autorisée	297,301,442,00010	3
AFP de Montricher-Albanne	Mairie de Montricher-Albanne	Autorisée	297,300,980,00010	
AFP de Montsapey	Mairie de Montsapey	Autorisée	297,301,657,00013	
AFP Le Mélèze	Mairie de Montvernier	Autorisée	297,301,319,00010	
AFP d'Orelle	Mairie d'Orelle	Autorisée	297,301,590,00016	
AFP de Montfort	Mairie de Saint Marcel	Autorisée	297,301,475,00010	
AFP de Montmagny	Mairie de Saint Marcel	Autorisée	297,301,467,00017	8
AFP de Ratut Mollard	Mairie de Saint Martin d'Arc	Autorisée	297,301,574,00010	
AFPI des Villards	Communauté de Communes de la Vallée	Autorisée	297,301,624,00013	
AFP de Montdenis	Mairie de St Julien de Mont denis	Autorisée	297,301,723,00013	
AFP de St Julien	Mairie de St Julien de Mont denis	Autorisée	200,028,066,00013	1
AFP du Pinais et Plan Pra	Mairie de Sainte Marie de Cuine	Autorisée	297,300,915,00016	
AFP du Cuchet	Mairie de Sainte Marie de Cuine	Autorisée	297,300,907,00013	
AFP de Fontaine Boureau	Mairie de St Martin sur la Porte	Autorisée	297,300964,00014	6
AFP de Maisons Puges	Mairie de St Martin de la Chambre	Autorisée	297,300,899,00012	
AFP des Bourguignons	Mairie de St Michel de Mauriennne	Autorisée	297,301,541,00019	4
AFP du Thyl	Mairie du Thyl	Autorisée	297,301,434,00017	9
AFP La Fontanette	Mairie de Beaune	Autorisée	297,301,566,00016	10
AFP des Vignes	Mairie de Tournon	Autorisée	297,301,491,00017	
AFP des Hauts d'Ugine	Mairie d'Ugine	Autorisée	297,301,426,00013	5
AFP du Crey Rond	Mairie de Valloire	Autorisée	297,300,972,00017	
AFP de Valmeinier	Mairie de Valmenier	Autorisée	200,081,750,00016	
AFP de Verel Pragondran	Mairie Vérel-Pragondan	Autorisée	200 034 619 000 11	
AFP du Bourget	Mairie Villarodin Bourget	Autorisée	297 301 517 00019	
AFP des Casettes et du Solliet	Mairie de Villaroger	Autorisée	297 301 558 00013	?
AFP de Villargondran	Mairie de	Autorisée	200 082 212 00016	
	préimètre déjà numérisé			
	AFP actives périmètre à numériser			
	AFP en sommeil à numériser après AFP actives			

Actions de la FDAFP73:

Clarifier les interprétations juridiques concernant la question forestière dans le périmètre des AFP.

Contexte :
Certaines AFP ont sur leur périmètre des surfaces forestières exploitables non négligeables.
Les projets sur ces surfaces sont généralement de deux ordres :

- Défrichement → pâturage
- Exploitation forestière

Une différence d'interprétation entre spécialiste des ASA forestière et des AFP quant au mode opératoire (consultations et accords des propriétaires) pour mener à bien des projets sur ces surfaces forestières.

Réunion de travail le 12 novembre après-midi avec Marc POLGE, Pascal GROSJEAN notamment et des juristes du ministère.

Pas de retour à ce jour.
Relance sans doute nécessaire.

Décisions : Monique BASSI-LEGER, présidente de la FDAFP73 reprendra contact avec la DDT (Cendrine LAPLANCHE) à ce sujet.

Programme d'actions 2019 : axe 1 / promouvoir les AFP et les inscrire dans le paysage institutionnel

Elections municipales : mars 2020

Proposition : 2 objectifs

1. Travailler à la mise à jour du **document de communication** à destination des élus réalisé, il y a quelques années (distribution avant et après les élections).
2. Travailler à la **mise à jour de la convention de partenariat** à signer entre AFP et collectivités

Proposition d'une action partagée avec l'UAFA74 : groupe de travail : 1 élu / 1 technicien par département?

Fédération Départementale des AFP 73

Fédération Départementale des AFP de Savoie
Maison de l'agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet—73190 St BALDOPH
Mél : fdafp73@gmail.com / Tel : 04 79 60 49 33

Pour une collaboration active des Associations Foncières Pastorales et des collectivités sur nos territoires

DANS PLUS DE 95 % DES CAS, les AFP sont initiées par une collectivité territoriale.

Les élus cherchent à trouver des solutions face au morcellement et à l'abandon des terrains parfois même à proximité des villages.

Cette **impulsion nécessaire** aboutit dans la majorité des cas à la création d'une AFP **pour le bénéfice de tous** :

- Maintien du cadre de vie et par conséquent de la valeur des biens **pour les habitants et les propriétaires**

- Maintien du potentiel de production des surfaces herbagères **pour les éleveurs** ; consolidation des exploitations locales

Mise en œuvre d'aménagements structurants et collectifs (piste, adductions d'eau,...) **pour les utilisateurs du territoire.**

Le statut d'**ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF** de l'AFP **lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes.**

Une rigueur et des compétences importantes sont nécessaires pour son bon fonctionnement et la mise en œuvre de projets sur le terrain.

Les outils à mobiliser sont identiques à ceux mis en œuvre pour le fonctionnement d'une collectivité territoriale : formalisation des actes, comptabilité M14 sous Hélios, fonctionnement avec un comptable public,...

Les AFP les plus dynamiques et les plus efficaces sont celles dont **le partenariat avec la collectivité** ne s'est pas arrêté

Mesdames, Messieurs les élus,

Les Associations Foncières Pastorales, par la création d'aménagements structurants (piste, point d'eau pour les animaux) et par la gestion des surfaces en herbe, **jouent un véritable rôle de service public sur les territoires pastoraux.** Associations de propriétaires, elles sont des lieux de concertation importants pour le territoire.

La structuration collective, héritage des sociétés montagnardes et l'engagement des bénévoles de ces associations, participent, en effet, sur ces territoires à la préservation du cadre de vie. Plus largement, les AFP contribuent à l'image d'une montagne vivante si souvent utilisée par les acteurs économiques et touristiques de nos territoires.

Dans la très grande majorité des cas, les AFP de Savoie ont été initiées par les communes mais **la création d'une AFP n'est pas un aboutissement**. Il convient de « bien les faire vivre » pour mettre en œuvre des actions bénéfiques pour le territoire.

L'expérience nous montre que les AFP les plus efficaces sont aujourd'hui celles où le partenariat avec les communes s'est poursuivi au-delà de l'étape de création. Nos membres ont souvent l'occasion de dire combien le soutien technique d'une collectivité sur les questions administratives leur permet de se concentrer sur les actions de terrain.

Cette collaboration est le gage d'un partenariat constructif entre les propriétaires et les élus. Cependant, la FDAFP fait aujourd'hui le constat que ces modes de fonctionnement sont dans la plupart des cas, liés aux bonnes relations entre élus et membres gestionnaires de l'AFP. L'enjeu est aujourd'hui de les faire perdurer dans le temps.

Ce document a pour objectif de rappeler le rôle joué par les AFP. Il doit également pouvoir servir, si vous le souhaitez, à fixer les bases contractuelles d'une collaboration future : qui assume quoi?

Certaine que vous réserverez un très bon accueil aux présidents d'AFP qui vous contacteront. Construire et structurer un véritable travail en partenariat est nécessaire afin que chacun mène à bien sa tache et assume ses responsabilités. L'entraide reste une valeur sûre de nos territoires pastoraux.

Monique BASSI-LEGER
Présidente de la FDAFP73, Présidente de l'AFP de Celliers

Décisions : les membres du CA :
- Valident ce projet.

Il conviendra dans un premier temps de prendre contact avec la SEA74 pour connaître leur intérêt à participer.
Puis, pour ce qui concerne la partie convention de partenariat, il conviendra de mobiliser les services juridiques du Département de la Savoie. En dernier recours, il est proposé qu'Agate puisse également être mobilisée.

Fonctionnement Institutionnel:

Assemblée Générale 2019 :

Date : (pour mémoire en général autour du 5/6 juin) : 6 juin?
Lieu : (proposition commune de Montendry)

Thématique : proposition n°1 Présentation / explication des différentes formes de propriétés rencontrés sur le territoire savoyard et dans les AFP.

Proposition n°2: convention signée entre l'AFP et les parapentistes sur le territoire de l'AFP / articulation avec la CDESI (technicien et technicienne PDIPR).

Proposition n°3 : Accueillir un rucher sur son territoire d'AFP

ENJEU / questionnement : Les statuts de la FDAFP73 doivent-ils être modifiés pour permettre l'élection d'un(e) président(e) non président(e) d'AFP?

Décisions : les membres du CA :

- Valident la date du 6 juin pour l'AG à Montendry (voir si cette date convention à Jacqueline SCHENKL et l'AFP)
- La thématique n°1 est retenue (mais il convient auparavant de contacter l'intervenante pour savoir si elle est d'accord).
- La thématique n°2 est une solution de rechange
- Proposent d'organiser un système de parrainage pour que les nouvelle AFP puissent avoir des référents. Ce parrainage pourrait être inauguré formellement lors de l'AG. Il convient de cibler pour cela un ou deux binômes (ex : Monique BASSI LEGER marraine d'Yves PASQUIER (Villargondran) et Michel BUFFARD parrain d'André JOET.
- Proposent que des AFP soient invitées à titre consultatif à participer au CA de la FDAFP73 pour à termes préparer la transition et les départs des membres actuels.

Actions 2019 : **budget prévisionnel projet**

	Objet	Actions	Montant	Objet	Montant
Actions FDAFP					
Axe 1 : Représenter, promouvoir les AFP au niveau des départements de la région et des interlocuteurs Nationaux et Européens en s'appuyant sur la FDAFP.	Inscrire la FDAFP et les AFP dans le paysage institutionnel territorial et (bi-) départemental	Participation à la CDESI, participation aux copils PPT, bureau et CA SEA.	500,00 €	Cotisations 2019	1 500,00 €
				Subventions (FEADER, CD,…	2500,00 €
		Promouvoir les AFP sur les territoires : Participation aux phases d'émergence des AFP (réunion de travail ou publique)	200,00 €		
Axe 2 : Moderniser et soutenir les AFP pour tendre vers le bon fonctionnement	Relation aux collectivités	Mise à jour d'un 4 pages actualisé à destination des collectivités	500,00 €		
		Actualisation du modèle de convention partenarial	200,00 €	Recherche de financements en cours	1136,00 €
		Médiation entre AFP et collectivité pour faciliter les collaborations et aboutir à la mise en place de conventions partenariales	250,00 €		
	Favoriser le travail de mise à jour des listes de propriétaires				
Axe 3 : Apporter une aide concrète et efficace aux AFP et pérenniser leurs actions					
	Rencontres annuelles	Intervenant / prestation	500,00 €		
	Formation des membres de la FDAFP	Intervenant/prestation	1500,00 €		
Fonctionnement institutionnel					
Axe 1 : Représenter, promouvoir les AFP au niveau des départements de la région et des interlocuteurs Nationaux et Européens en s'appuyant sur la FDAFP.	Frais de banque (parts sociales et frais de compte		36,00 €		
	Assurance FDAFP		200,00 €		
	Fournitures et frais réception		250,00 €		
	Remboursement de frais membres CA		1 000,00 €		
	TOTAL		**5136,00 €**		**5136 €**

Mobilisation d'autofinancement

Décision : les membres du CA valident le budget prévisionnel. Il pourra être ajusté préalablement à l'AG.

Lettre FDAFP73

→ Retour sur le Bulletin d'information

LA LETTRE SEMESTRIELLE
N° 17 Avril 2015

Fédération des AFP de Savoie
ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES EN SAVOIE

Éditorial

Changement, voici un terme qui s'applique à ce début d'année 2015 et qui nous accompagnera pendant au moins cinq ans.

Si le « changement est l'âme des choses » dixit Gustave Le Bon, il est donc impératif de le nommer, de l'évaluer et de nous adapter.

Mais qu'est ce qui change me direz-vous ? Eh bien tout !

La politique agricole commune de l'Union européenne après 3 ans de négociation entre pleinement en application en 2015 et devient le cadre commun de l'agriculture européenne jusqu'en 2020. La nouvelle PAC est désormais organisée autour de 2 piliers mais renforce les liens qui existent entre eux pour une meilleure approche globale des soutiens. Il est donc demandé aux exploitants de comprendre et de s'adapter...

Les nouvelles règles de financement des projets pastoraux par le Conseil Régional et le FEADER sont maintenant connues. Les PPT (Plans Pastoraux Territoriaux) doivent appliquer ces transformations et là encore les AFP et la FDAFP doivent en comprendre les règles et réagir au plus vite dans la formulation des projets. Le grand changement est dans la hauteur de la participation publique : 70 % contre 75 % précédemment. La FDAFP vous apporte un éclairage en cela par un article détaillé dans ce numéro.

Et ce mois de mars voit aussi, à part l'arrivée du printemps, la modification de notre **assemblée départementale** : des cantons revus et corrigés, l'élection d'un binôme de conseillers territoriaux. Vous n'êtes pas sans savoir combien le Département nous soutient, nous aide et défend les AFP sur l'ensemble du Département. Nous sommes soucieux de cette évolution : il nous faudra encore nous faire connaitre des nouveaux élus, les convaincre du bienfondé de l'existence et du rôle des AFP.

Plus que jamais la Fédération des AFP de Savoie prendra part à cette transition. Elle sera à vos côtés et ensemble nous serons plus forts. L'esprit collectif doit être la valeur prise en compte dans les décisions. Dans cette même, logique nous poursuivons nos collaborations avec la Haute-Savoie.

Des nouvelles AFP sont en émergence, nous nous en réjouissons et nous mettons tout en oeuvre pour que leur création se passe au mieux.

La Fédération des AFP a trois années d'existence. Le 4 juin lors de notre Assemblée Générale un nouveau CA devra être élu, toutes les candidatures sont les bienvenues.

Encore un changement me direz-vous !!!!

Monique BASSI-LEGER
Présidente de la FDAFP73
et présidente de l'AFP de Celliers

SOMMAIRE

p. 1 : Edito
p. 2 : Vie de la FDAFP
p. 3-4 : Nos actions
p. 5-6: Actualités
p. 7 : Revue de presse
p. 8 : Un regard sur l'AFP des Cols de Bornette et du Golet

Personnes ressources « AFP » en Savoie

• Chambre d'Agriculture
Pôle Territoires - ☎ 04 79 33 82 87
40 rue du Terraillet – 73190 St Baldoph
Suivi administratif & animation des AFP : MALLAND/ROSSET Sébastien
Création : LAGOUR Serge

• Conseil Général
DUPRAZ Jérôme ☎ 04 79 96 74 59

• D.D.T. - Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1105 - 73011 Chambéry Cedex
Cadre réglementaire et gravière :
FARAUT François ☎ 04 79 71 73 33

Fédération départementale des AFP de Savoie
Maison de l'agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet—73190 St BALDOPH
Tel. 04 79 60 40 30
Mél. : fdafp73@gmail.com

En partenariat avec :

Fédération Départementale des AFP de Savoie - nos actions

L'AFP de Verel Pragondran
Création : août 2012
Présidente : Nadine PERRIN (salariée)
Surface : 842 ha dont 546 ha appartenant à la commune
Nombre de parcelles cadastrées : 169
3 exploitants (dont 2 de la commune) :
- 1 exploitant avec 100 vaches allaitantes et quelques chevaux
- 1 exploitant avec 50 brebis
- 1 exploitant avec 15 vaches allaitantes

Travaux réalisés : 8 299 € de débroussaillage

Rencontres annuelles de la FDAFP

Les rencontres annuelles de la FDAFP ont eu lieu le 6 novembre 2014 sur le territoire de l'AFP de Verel Pragondran.

Créée en 2012, l'AFP de Verel Pragondran a accueilli techniciens, présidents d'AFP et membres de conseils syndicaux. Ces rencontres conviviales permettent en matinée d'approfondir un thème validé par le conseil d'administration de la FDAFP puis l'après-midi de faire une visite sur le terrain sous la conduite de l'AFP hôte.

Cette année, la thématique de l'apiculture a été mise à l'honneur. La FDAFP a sollicité Audrey STUCKER, Cyrielle LEROY (chargées de mission du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges) pour présenter l'opération API-AGRI et Antoine VOLPI (apiculteur amateur, responsable de la miellerie collective du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges).

L'objectif de cette présentation a été de permettre aux participants d'appréhender les conditions (techniques, contractuelles, sanitaires...) à réunir pour l'installation réussie d'un rucher sur le territoire d'une AFP. La présence d'Antoine VOLPI et également de membres d'AFP, apiculteurs amateurs a permis d'avoir des échanges et un débat riche.

La FDAFP a également fait le point sur les actions en cours et notamment le projet de signalétique qui sera bientôt proposé aux AFP du département. Les participants ont à cette occasion validé qu'un maximum de deux panneaux sera financé par l'AFP.

Après un repas pris en commun, les membres du conseil syndical de l'AFP de Verel Pragondran ont pu faire visiter leur territoire et les travaux de débroussaillage réalisés depuis la création.

Après débroussaillage

Avant débroussaillage

FDAFP BULLETIN D'INFORMATION

Edito : Daniel THEVENON
Idées d'articles :

- Collaboration RTE / AFP de Montfort
- AFP de Villargondran

Date parution du prochain numéro : début d'été

Questions diverses

CDESI : participation de la FDAFP73 : posture et préparation des séances de travail.

Pour mémoire : définition de la CDESI et rôle

Décision : les membres du CA :
- Valident le fait de continuer à être présent à la CDESI avec au préalable un échange avec l'équipe technique de la SEA à propos des dossiers présentés.

Retour enquête Audrey / trésor public

Décision : les membres du CA :
- Souhaitent organiser une rencontre avec la DGFIP à ce sujet en présence de la DDT et du CD73.

Merci pour votre attention